

"Pie IX a envoyé de très-beaux présents au Sultan. Ils se composent d'une table en mosaïque, d'une colonne Trajane en or moulu, de 3 pieds de hauteur; de 21 médailles en or et en argent; d'une collection de gravures tirées des sujets de peinture les plus renommés de l'école italienne. Ces présents ont été remis, samedi dernier au secrétaire de S. M., Chekibey, par M. le comte Marchetti, attaché à la légation du pape. Le même jour, l'ambas-a leur a remis au grand-visir le portrait du Saint-Père, entouré de pierres précieuses, et au ministre des affaires étrangères une tabatière enrichie de brillants."

—De nouvelles arrestations viennent d'être opérées à Milan. MM. Rossana et Prietti ont été conduits à Lintz, et M. Camperio a été enfermé dans les prisons de Milan. M. Simonetta a pu se sauver en Suisse.

La Réforme de Lucques affirme qu'incessamment les Autrichiens iront occuper Massa et Carrara en force, qu'on a déjà préparé deux mille lits à Massa, et mille à Carrara, et qu'on a pris toutes les mesures nécessaires pour les fournitures.

—Le pape vient de décorer de ses ordres le docteur Clot-Bey, président du conseil sanitaire d'Égypte.

Des troubles ont eu lieu à Gènes le 12 février. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Le gouverneur de cette ville a publié à cette occasion une proclamation, et des patrouilles ont circulé pour dissiper les rassemblements. On ne connaît pas encore la cause de ces troubles.

On apprend de Milan le 15 février, que le directeur de la police de cette ville vient de défendre, sous peine d'arrestation immédiate, de porter des chapeaux dits à la Calabraise, à la Puritaine, l'Erani, qui ont été adoptés comme signe de ralliement. Un individu, prévenu d'avoir tiré un coup de pistolet sur des officiers qui passaient à quelque distance de lui, a été arrêté.

Prusse.—La Gazette de Cologne du 19 publie la note suivante, sous la rubrique de Berlin, 16 février:

"Une terreur panique s'est répandue aujourd'hui à la bourse. On a reçu des lettres de Vienne qui annoncent que le gouvernement a été forcé de demander à la banque une avance de 95 millions de florins pour faire face aux dépenses énormes que lui ont occasionnées les événements de l'Italie. On ajoute que l'emprunt qui doit être négocié en Russie a pour but de rétablir les ressources de la banque, qui sont presque épuisées. Enfin, on dit que l'emprunt lui-même traîne en longueur, à cause de certaines formalités à remplir. On craint qu'il n'en résulte une perturbation financière à Vienne et que notre bourse n'en éprouve le contre-coup."

(Emprunt à la Minerie.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DÉBATS SUR LES SUBSIDES.

(Suite et fin.)

M. Holmes regrette que les circonstances où se trouve placé le pays soient telles qu'elles obligent le gouvernement à différer, plusieurs mesures importantes jusqu'à une autre session; mais il pense que le pays en comprendra les raisons. Durant les dernières élections, il y a eu beaucoup d'agitation, et le peuple était impatient de recueillir les bienfaits qu'il attendait d'un ministre réformiste. Il y a plusieurs mesures qu'il aurait désiré voir introduire pendant cette session, — il y a la question d'un accroissement de représentation, qui est une mesure grande et importante et qu'il avait pensé devoir être la grande mesure de la session présente; et il regrette beaucoup que le ministère ait été obligé de la différer. Au moins dans cette session on a gagné le gouvernement responsable qui a été appliqué pleinement et franchement pour la première fois. Depuis nombre d'années on n'avait le gouvernement responsable de nom, mais dans quelles mains avait-il été placé? dans les mains de ceux qui avaient toujours été opposés à sa mise en opération. En même temps, les libertés ne seront pas assurées tant que les ministres ne seront pas hors de pouvoir de corrompre cette chambre. — S'il y avait 160 membres dans la chambre, le pays serait mieux représenté et il serait impossible au ministère d'acheter la majorité. Il y a plusieurs autres mesures importantes qu'il est fâché de voir différées telles que les lois de navigation, et le pays regrettera profondément que ces mesures n'aient pas été agitées pendant cette session; et il y a aussi à prendre en considération l'amélioration de la communication intérieure, par canaux et railroads; et il y a surtout un sujet qui a été considérablement agité dans Montréal, il veut parler du canal projeté par lequel les eaux du St. Laurent seront unies à celles du lac Champlain, ce qui accroîtrait le commerce au delà de tout calcul, et mettrait le pays dans la possibilité de recouvrer cette portion du commerce qui a déjà en grande partie été détournée du St. Laurent. Il fournirait aussi, il est à espérer, une grande abondance de fret du Haut-Canada, ce qui serait un des plus grands avantages qu'on puisse faire au pays, vu que nous pourrions baisser les prix des frets à un taux moins élevé que les américains pour faire descendre les produits. Le peuple demanderait pourquoi cette mesure n'a pas été prise, et blâmerait le ministère tout naturellement de l'avoir différée. Quelle a donc été la raison qui les a fait différer? C'est que les finances de la province se trouvent dans un état si déplorable, par la négligence et la mauvaise direction de la dernière administration, qu'il est devenu nécessaire de différer la considération de cette matière, — c'est donc l'impossibilité absolue, causée par le mauvais état des finances, de faire ces grandes améliorations, qui engage les ministres à proroger le parlement.

M. Richards est d'avis qu'on doit donner au ministère toute la confiance nécessaire et le rendre capable de faire fonctionner le gouvernement. Il est parfaitement disposé à lui donner sa confiance, parce que tous ceux qui le composent sont mus par des motifs patriotiques et ne cherchent que le bien du pays. Ils ont à prouver la responsabilité de protéger le parlement, et quand ils seront revenus à la prochaine session, et auront exposé leurs intentions, alors il sera temps de leur faire des questions; et s'il est démontré qu'ils ont perdu leur temps, lui, pour un, votera contre eux, mais en attendant qu'ils aient trahi leur confiance il est prêt à les supporter. Il peut se trouver des hon. membres qui trouvent très-extraordinaire de la part du ministère de venir demander dans la présente occasion une somme aussi considérable; mais en réfléchissant ils verront que toute cette somme sera nécessaire pour payer les dettes dont la province est couverte. Les ministres qui viennent d'être placés à la tête des départements publics, demandent un temps qui doit leur être accordé pour se familiariser avec l'état des départements et leur permettre de considérer et d'apporter devant cette chambre, des mesures qu'on ne sera pas obligé d'attendre d'année en année. Le Canada n'a besoin d'une législation parfaite. Quelques hon. membres ont fait des remarques sur le grand nombre de personnes qui composent le conseil exécutif. Lord Grey dans une dépêche au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, déclara qu'il pensait que quatre ou cinq étaient assez pour former le conseil exécutif pour le gouvernement de cette province; mais le gouverneur a jugé convenable qu'il y en eût neuf; et si la Nouvelle-Ecosse en a besoin de neuf, assurément douze et même treize ne sont pas trop pour le Canada. Si ces messieurs pensent que les ministres ont mal fait, qu'ils laissent proroger la chambre, et quand ils reviendront à la prochaine session, alors ils les attaqueront vu qu'ils seront en demeure de répondre pour eux-mêmes. Il ne peut pas concilier la conduite des membres qui parlent contre le ministère et votent avec lui. Il est un des plus jeunes membres de la chambre et c'est peut-être pour cela qu'il repose sa confiance dans le ministère. Il ne demande aux hon. membres de mettre leur espoir en eux qu'après longtemps qu'ils auront confiance en eux; et quand ils prendront confiance en eux, alors qu'ils le reposent.

M. Sherwood dit qu'il n'était pas à sa place quand l'hon. membre pour Glasgow l'a accusé d'avoir attaqué un membre absent, M. M. Cameron. Il ne l'avait fait, il ne veut jamais attaquer personne absent, n'a fait aucune allusion au caractère privé de M. Cameron; tout ce qu'il a dit c'est qu'il considérait l'appointement d'une personne tenant l'emploi d'assistant-commissaire des travaux publics, comme membre du conseil exécutif, comme portant atteinte à la dignité du conseil. Il a toujours été opposé à ce que les solliciteurs-généraux fussent membres de l'exécutif, et quand il a accepté cette place en 1843, c'était sous deux conditions d'après lesquelles il l'a acceptée, c'est-à-dire qu'il ne serait pas membre du conseil. Quand plus tard il fut adjoint au ministre comme procureur-général, il trouva son hon. ami pour Cornwall appartenant à ce ministère, et comme l'hon. membre était de l'exécutif avant qu'il en fit partie, il n'était pas en son pouvoir de l'empêcher de continuer, et il n'avait aucun droit de demander qu'il fût dépourvu de cet emploi, — par conséquent il peut affirmer qu'il a été constant; ses opinions ont toujours été les mêmes.

M. Badgley. On a beaucoup dit pour et contre la prorogation du parlement, mais il n'est venu dans l'esprit de personne de faire une motion qui pourrait conduire à une détermination sur ce sujet par le vote de chacun des membres pour ou contre. L'hon. membre pour Gaspé a retiré sa motion et la seule question maintenant devant la chambre est celle de savoir si des subsides seront accordés oui ou non. — La question des subsides présente une grande sphère et plusieurs en ont use grandement, il n'est que juste que les hon. membres, les seuls qui puissent aviser Son Excellence quant à la marche à suivre, soient dans le parlement pour exprimer leur opinion sur les mesures, et si le ministère doit être composé de huit, neuf ou dix membres; il pense que, comme ses amis l'ont dit, cela appartient entièrement à la prérogative. En Angleterre le gouvernement n'est pas composé seulement des chefs de départements, mais aussi des assistants et sous-secrétaires, — ce sont là les hommes qui s'occupent des détails, et si le ministère le juge nécessaire, pour le bon gouvernement de l'une et l'autre section de la Province que le nombre soit augmenté, c'est purement, pense-t-il, une matière de prérogative.

M. Carleton.—M. l'Orateur, à cette heure avancée de la nuit je ne me serais pas levé si je ne sentais que j'ai un devoir à remplir. Je ne parlerai pas longtemps. Quelqu'un a dit qu'il prétendait conserver dans cette chambre son libre arbitre et l'indépendance de ses opinions, moi aussi je veux être indépendant et je dirai des vérités que je crois utiles. On a dit d'abord qu'il n'y avait pas d'exemple en Angleterre qu'on ait demandé des subsides lorsque l'exécutif n'était pas dans la chambre pour répondre et pour porter la responsabilité d'un pareil vote. Je demanderai à ceux qui ont de pareilles prétentions si l'histoire d'Angleterre de puis la révolution de 1688 fournit un seul fait comparable à notre situation, et si jamais un ministère a été directement défait à la suite d'un appel au peuple et si un vote de la chambre y a constitué un ministère nouveau spontanément et au commencement d'une session. Mais il y a quelque chose de plus pour nous que les précédents du parlement impérial, il y a nos propres précédents il y a notre histoire parlementaire. En 1843, après la résignation du ministère LaFontaine-Baldwin, il n'y avait plus qu'un seul ministre dans la chambre, M. Daly, et M.

Daly était malade, de sorte que ce fut M. John Nelson, qui maintenant n'est plus, qui proposa le vote des subsides. Personne alors de ceux qui siègent à gauche n'osa affirmer qu'il était inconstitutionnel de voter des subsides étant il n'y avait pas de ministres dans la chambre. D'ailleurs est-ce que la responsabilité n'est pas la même, est-ce qu'à une prochaine session nous n'aurons pas moyen d'atteindre ceux que nous venons de placer dans les conseils du Souverain?

Maintenant je dois dire sans hésitation ce que je pense de la conduite de l'honorable membre pour le comté de Saint-Maurice. Je dis que son opposition systématique au ministère qu'il nous a aidé à créer, lorsqu'il affirme qu'il a confiance dans les hommes qui le composent, et qu'il est disposé à laisser essayer le système actuel sous de pareilles conditions, qu'une pareille opposition, que de pareilles exigences, ne sont ni loyales ni généreuses surtout lorsque les bouches éloquentes qui pourraient lui répondre ne peuvent pas se faire entendre dans cette enceinte. J'ai beaucoup admiré ses brillantes harangues mais je ne les admire plus parcequ'elles ne conduisent à rien. Je ne puis flétrir la politique du passé, parce que les hommes qui l'ont faite étaient consciencieux, j'ai droit de la considérer comme une leçon d'expérience et de la condamner parce qu'elle s'est suicidée pour avoir été trop excessive. A quoi nous ont servi les 50 années de lutttes de l'ancien régime, si ce n'est à produire l'état de choses actuel et les iniquités de l'union. Il y a des hommes puissants à détruire, mais qui n'ont jamais rien élevé sur les ruines qu'ils ont faites. Avant que de consentir à détruire, je veux savoir ce qui doit remplacer nos éléments actuels de société politique. Voilà pas moins de cinq longs discours pour dire qu'il faut un élargissement de la représentation, une réforme électorale, le libre échange et la liberté de la navigation, et mille autres réformes également importantes; qu'est-il donc besoin de remonter à la création et au déluge, et d'exhumer toutes les iniquités du genre humain, pour en venir à voter les subsides dont le pays a besoin et que vous demandez sur sa responsabilité un ministère dans lequel vous venez de placer si largement votre confiance. Je vois que ceux qui, dans tous les temps ont crié aux abus et à l'injustice, ont été populaires momentanément du moins. Mais il y a quelque chose de plus pour le législateur que de crier aux injustices du passé, il y a les besoins de l'avenir, la surveillance et la sauvegarde des destinées sociales et politiques qui nous sont confiées. Nous avons quelque chose de plus à faire que de parler pour les galeries; je maintiens moi qu'au lieu de crier contre ce qui n'est plus, nous devons nous efforcer de sauver l'avenir contre son gré même s'il est nécessaire. Que veut l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, que veut-il des hommes qu'il vient de placer au pouvoir? Il veut de suite des réformes qui demandent le travail de plusieurs hommes et de plusieurs années. Je le lui demande à lui-même, que ferait-il à l'égard de toutes ces réformes s'il se trouvait tout à coup à la place du ministère actuel. Serait-il prêt de suite avec autant de mesures d'une pareille portée? Je dis à l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, que nous hommes du Bas-Canada, ne pouvons consentir à nous diviser pour aucune considération au monde, la division pour nous est un suicide, et une funeste et récente expérience devait lui faire comprendre que ses exigences injustes et ses oraisons n'auront pas d'écho dans la population qui a le sentiment, l'instinct de sa conservation propre. D'ailleurs il n'a pas l'initiative de toutes les réformes qu'il suggère. La chambre a exprimé l'année dernière par sa résolution unanime son désir d'obtenir la liberté du commerce comme beaucoup d'autres réformes.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 24 MARS 1848.

LA SITUATION DU PAYS. — LES DERNIÈRES DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES. L'HON. L. J. PAPINEAU.

Le Parlement Provincial a été prorogé jeudi dernier, après une courte session d'un mois, qui si elle n'a pas été fructueuse par ses travaux législatifs pour des raisons que tout le monde connaît, a eu au point de vue politique des résultats importants. Le pays a vu avec satisfaction, par l'avènement au pouvoir d'une administration libérale, la confirmation solennellement répétée de l'octroi du gouvernement responsable aux colonies.

Cette heureuse conséquence de notre victoire aux dernières élections doit donner une nouvelle confiance au peuple canadien et lui faire espérer qu'avec le temps il pourra réparer les maux que lui ont fait tant d'années de mauvais gouvernement et marcher d'un pas ferme dans la voie de la réforme et du progrès. Mais pour profiter pleinement des avantages de notre position actuelle, pour en tirer tout le parti possible, tous les hommes bien pensants conviendront qu'il faut plus que jamais que ceux qui sont au timon des affaires, qui président aujourd'hui à nos destinées, soient modérés, prudents et circonspects. Quoiqu'on puisse beaucoup espérer d'une administration aussi forte que le ministère actuel, il ne faut oublier cependant les éléments hétérogènes,

les intérêts divers qui se partagent le pays, les besoins nombreux à satisfaire, les difficultés, les embarras de notre politique. Il faut attendre patiemment la réalisation des réformes importantes dont le pays a besoin. L'histoire moderne nous apprend la marche lente et difficile des peuples pour arriver à des institutions politiques perfectionnées et libérales. Combien de lutttes et de tempêtes l'Angleterre n'a-t-elle pas traversé avant d'obtenir les chartes de ses libertés et ses lois de réforme? Et la France l'imitatrice des peuples européens en fait de liberté et de progrès, comme l'appelle M. Papineau, n'en est-elle pas encore à faire des révolutions, pour assurer ses libertés et obtenir un bon gouvernement? Avec de pareils exemples, de tels enseignements devant les yeux, gardons-nous donc d'être trop impatients de réforme et de progrès.

Ces réflexions nous sont venues naturellement durant les dernières discussions parlementaires et surtout en entendant les discours de l'honorable membre pour le comté de St. Maurice. Nos lecteurs en lisant les débats sur les subsides verront si elles sont justes et raisonnables. Il régnait dans les discours de M. Papineau un esprit inquiet, méfiant, impatient à l'excès. Ils vous reportent vers un temps qui n'est plus, temps de l'arbitraire et du despotisme, qui n'est plus possible en Canada. M. Papineau est libre de penser comme il veut sur les affaires publiques, personne ne le conteste. Mais il n'est pas libre de jeter le trouble et la division dans nos rangs, pour faire prévaloir ses idées et ses opinions individuelles. Alors pourquoi prendre une position isolée de la majorité de la chambre, et exprimer des vues différentes, et surtout pourquoi attaquer le ministère en chambre le lendemain qu'il est entré en office, en son absence et quand il est incapable de se défendre? Il nous semble que M. Papineau voulait donner encore une épreuve, un fair trial au gouvernement responsable, avant de le condamner sans retour et d'adopter une autre politique; et à l'exprimé sa confiance dans les hommes qui composent le cabinet actuel, il avait même promis de les soutenir et il est le premier à les blâmer! Vraiment nous ne pouvons nous expliquer une pareille conduite de sa part. L'administration nouvelle a besoin de l'appui cordial et sincère de tous ses amis, elle a besoin de la confiance publique pour son œuvre de régénération politique et vous cherchez dès les premiers jours à la dépopulariser!

M. Papineau nous a parlé dans plusieurs occasions des réformes nécessaires au pays. Mais ces réformes tout le monde les désire autant que lui. L'opposition dans le dernier Parlement a signalé comme lui, si elle n'a pas insisté pour les obtenir, c'est parce qu'elle savait que ce serait inutile, qu'il valait mieux attendre. Les événements ont prouvé qu'elle avait raison. Quant à la conduite de nos chefs politiques depuis l'union, M. Papineau a mal vu grâce de la condamner; est-ce qu'il ne connaît pas les circonstances qui ont influé sur cette conduite? Le peuple ici était fatigué des dernières lutttes. Il ne voulait prendre part à aucun mouvement politique et quand on voulait faire des assemblées à Montréal pour protester contre l'union il n'y eut qu'un trop petit nombre de personnes qui voulurent y prendre part, pour pouvoir le faire avec honneur et avantage au pays. L'appel qu'on aurait fait alors aux populations pour agiter le rappel de l'union ou faire des protestations énergiques serait pour bien des raisons demeuré sans écho. Sous ces circonstances ne valait-il pas mieux chercher à tirer parti des institutions politiques qu'on nous octroyait contre notre volonté? Les événements n'ont-ils pas donné raison aux hommes d'état habiles qui ont conduit nos affaires depuis lors? Pourquoi on fait sans espérer sous quelque ordre de choses que ce fut, une position meilleure que celle que nous avons maintenant?

Nous nous bornons à ces quelques remarques pour aujourd'hui. Nos lecteurs trouveront dans les discours de MM. Chauveau, Dr. Nelson, Holmes, Richards et Carleton assez d'arguments contre la position de M. Papineau.

LES PATRIOTES CANADIENS.

Sous ce titre, nous traduisons du journal la Nation, publié à Dublin, feuille du 26 février: "Nous étions d'abord surpris de ne pas trouver dans les programmes du nouveau ministère Canadien, le nom de M. L. J. Papineau. Depuis nous avons reçu son adresse aux électeurs de St. Maurice qui explique amplement sa position par rapport à la politique suivie actuellement dans ce pays. "Il émet trois propositions dans ce document remarquable. "Premièrement, que le mauvais gouvernement du Canada n'est pas à mon avis celui de Murray, Haldimand, Craig, Dalhousie, Colborne, Thompson et autres, sous lesquels nous périssons et nous avons successivement souffert; c'est celui de l'Angleterre qui a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à la suite des actes d'arbitraire et de violence qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est naturel de conclure qu'ils ont été dociles à se conformer à leurs instructions; c'est celui de l'Angleterre qui censura les Prévost, Sherbrooke, Kemp et Bagot, qui crurent pouvoir faire un peu fléchir la rigueur de leurs instructions au désir d'être modérément justes pour nous."

Deuxièmement, que le rappel de l'Union doit être demandé, "parce que c'est le vœu du peuple formulé dans ses requêtes de 1822 et 1836; parce qu'à part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupéfiement vicieux, en plaçant sous une seule législation un si vaste territoire qu'il ne peut être assez bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégués contra-

dictaires des populations sur une grande "riété de mesures." "Troisièmement, que le choix des gouverneurs doit se faire par élection dans les deux provinces, et non par la couronne. "Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quel-ques-unes des anciennes colonies, dont les "heureux et libres citoyens ne regardent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élus "tous ainsi que les membres des deux cham-"bres, les schérifs, et les magistrats de tout "grade."

Attaché à ces trois points qu'il considère comme bases fondamentales, M. Papineau refuse sous la présente constitution de faire partie d'aucune administration du Canada. Cette détermination, à notre avis, n'est pas la plus sage, ou bien l'esprit de son adresse va bien au delà de ce que la lettre indique. S'il n'y a pas au Républicanisme — ce qui n'est pas avoué dans son manifeste, — il doit vouloir la réforme. Or, pour obtenir la réforme, il faut se tenir dans les limites des institutions que l'on veut ainsi perfectionner, afin d'y exercer les pouvoirs qui sont toujours plus considérables que les privilèges dans l'œuvre d'extension et de réparation. Mais M. Papineau n'approuve pas les bases, le plan, ou n'a pas foi dans les droits accordés par la présente constitution canadienne.

"Cependant," dit le Pilot de Montréal, "M. Papineau a exprimé franchement pourquoi il jugeait devoir ne prendre aucune part aux affaires publiques dans les circonstances présentes, et il est satisfait d'apprendre qu'il apprécie honorablement les honnêtes efforts de ceux qui plus que lui ont foi dans la sincérité du gouvernement impérial, aussi bien que dans la possibilité d'obtenir le redressement des griefs constitutionnels."

M. Papineau dit lui-même dans une allusion au parti LaFontaine Baldwin; "Avant la fin de la prochaine session parlementaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sincères du pays, de savoir si la marche que je propose est la meilleure ou la moins bonne, sera-t-elle résolue définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'il ne l'était numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche sera-t-elle la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors ce sera tous ensemble, peuple et représentants, constituants et constitués, qu'il y aura plus à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la législation."

M. Baldwin et M. Papineau sont unanimes à reconnaître la nécessité de pouvoir à l'instruction du peuple — à vouloir éteindre toute distinction de race ou d'origine — et à résister énergiquement aux empiétements dangereux du patronage gouvernemental. De tels principes sont applicables à l'Irlande comme au Canada.

Notre position, sous beaucoup de rapports, a une grande analogie avec celle du Canada; mais ils possèdent le grand avantage d'une législature locale reconnue, qui donne un corps à l'opinion publique et qui reprend et dirige l'exécutif. S'il nous était encore donné de posséder notre parlement, nous mériterions à bon terme ici la troisième proposition de M. Papineau; mais comme il nous reste encore de quoi accomplir, nous posons l'exemple à la garde de mémoire. Néanmoins, si nous étions citoyen du Canada, nous serions lent à risquer des libertés existantes, garanties et protégées, pour courir après l'ombre d'un gouvernement complètement indépendant. Si le Canada veut conserver sa connexion avec la Grande-Bretagne, sans doute que la reine d'Angleterre est la seule autorité qui doit nommer un gouverneur, parfaitement d'accord avec les principes de la monarchie. A la représentation coloniale le soin de sa législation et de son cabinet, de régler le vote et l'application des impôts; de demander l'annulation du gouverneur par une certaine majorité des deux chambres; mais aussi si elle reconnaît la couronne, il faut qu'elle en admette le sceptre. Si c'est une république que l'on veut le cas est bien différent, et, sur ce terrain, tous nos avis tombent.

Nous, en Irlande, nous savons, par une triste expérience, la folie des essais prématurés de formes gouvernementales. Voilà cinquante ans, nous avons notre législature comme le Canada, semblable. Cette institution n'était en aucune manière parfaite; mais elle était loin certainement d'être cette ennemie détestable de 98% que nous peignaient les révolutionnaires de 98. Il ne suffisait pas pour eux que nous constituassions un royaume, il nous fallait la République! Et à quoi le tout a-t-il abouti? ... A l'union, à la banqueroute générale, à l'extinction nationale, et à une race entière de misérables factieux. Toutes les révolutions permanentes n'ont amené guère plus que le rétablissement de droits oubliés, ou le perfectionnement de libertés existantes. Si ceux de nos jours qui courent après les changements de gouvernement, ne profitent pas des annales du passé, les théories de gouvernement libre pour eux sont vaines et illusives. Le Canada plus particulièrement doit tout bien considérer et poursuivre sa carrière de préférence à toute autre." (Journal de Québec.)

M. Newmann a, pour la première fois depuis son retour de Rome, prêché il y a quelques jours. C'est dans la cathédrale catholique de Birmingham que le célèbre écrivain a fait son premier sermon. Une affluence très-considérable se pressait autour de sa chaire. Le bruit court en ville ce matin qu'un complot vient d'être découvert dans le district de ce District. Les priés et les gardes et laient dit-on assassiner le pré les précautions nécessaires en conséq-